

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 135**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

---

**OBJET**

Aide au fonctionnement des Points Accueils Ecoute Jeunes gérés par les centres hospitaliers d'Aix et Martigues, exercice 2016

---

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction Enfance Famille  
1 1048**

## PRESENTATION

**Le centre hospitalier spécialisé Montperrin**, situé au 109 avenue du petit Barthélémy, 13090 Aix-en-Provence, sollicite le Conseil départemental pour le financement du fonctionnement des points accueil écoute jeunes (PAEJ) d'Aix-en-Provence et de Vitrolles et du point d'accueil jeunes de Berre-l'Etang.

- le PAEJ d'Aix-en-Provence, mène des actions de prévention en matière de santé, avec permanences sociales et consultations médicales gratuites. De janvier à juillet 2015, 40 actions collectives santé ont permis de toucher 425 jeunes sur le territoire aixois

- le PAEJ de Vitrolles, dont la mission est d'améliorer la santé des jeunes de 12 à 25 ans en proposant notamment des permanences, des actions de prévention en matière de santé dans les collèges et une action de déambulation dans les quartiers avec les acteurs de la prévention spécialisée et de la médiation sociale. En 2015, 154 jeunes et parents ont été reçus dans les permanences du PAEJ.

- le point d'accueil jeunes, situé sur la commune de Berre l'Etang, avec permanences d'accueil et d'écoute une fois par semaine, assurées par une psychologue clinicienne. En 2015, 57 entretiens ont été réalisés, 29 jeunes et 5 parents ont été reçus.

Le montant total de l'aide sollicitée auprès du Département, seul financeur de cette action, s'établit à 30 000 € pour le fonctionnement des trois lieux d'accueil.

La subvention est proposée à même hauteur qu'en 2015, soit 26 000 €

En cas d'accord, la subvention fera l'objet d'un versement unique après signature de la convention de subvention de fonctionnement selon le modèle approuvé par délibération de la Commission permanente.

**Le centre hospitalier de Martigues**, situé 3, boulevard des Rayettes, 13500 Martigues, porte l'action de l' « espace santé jeunes du pays martégal » (territoires de Martigues et de Port-de-Bouc) qui a pour but de développer et pérenniser divers partenariats et actions destinés à améliorer la prévention, le dépistage et les prises en charge de la souffrance psychique et du mal être des adolescents et jeunes adultes sur les territoires, grâce à un accueil confidentiel dans des lieux chaleureux et non stigmatisants.

Les interventions au sein des deux espaces santé jeunes (ESJ) sont assurées par une équipe pluridisciplinaire (psychiatre, pédiatre, pédopsychiatre, infirmier en santé mentale, psychologues, éducatrice spécialisée et secrétaire d'accueil) mise à disposition par le centre hospitalier de Martigues.

L'espace santé jeunes s'est fixé des objectifs afin de mieux coordonner la prise en charge et l'orientation des adolescents et éviter les ruptures, d'assurer la coordination de l'équipe d'intervenants dans ses locaux et « hors des murs »

(collèges, lycées...), de consolider et étendre les liens entre les différents professionnels et structures travaillant sur la thématique de la santé des jeunes, de mettre en œuvre des actions d'accueil, de dépistage, de prévention et d'orientation dans ces mêmes lieux sociaux et éducatifs.

Activité 2015 :

- 2813 entretiens individuels ont été réalisés
- 1378 personnes, dont 1079 jeunes, ont été touchés par des actions collectives et interventions extérieures

Les besoins identifiés sont confirmés d'année en année par une continuité d'une augmentation de la fréquentation du dispositif.

Le budget prévisionnel de l'action s'élève à 64 000 €, dont une aide de 22 000 € sollicitée auprès du Département pour le fonctionnement du dispositif.

Les financements attendus sont :

- ARS 25 000 €
- EPCI CAPM 17 000 €
- 

La subvention est proposée à même hauteur qu'en 2015, soit 10 000 €.

En cas d'accord, la subvention fera l'objet d'un versement unique après signature de la convention de subvention de fonctionnement selon le modèle approuvé par délibération de la Commission permanente.

## **INCIDENCES FINANCIERES**

En cas de décision favorable, la dépense correspondante, soit 36 000 € pour les projets portés par les établissements hospitaliers d'Aix et Martigues, sera financée sur les crédits de paiement mis à disposition au titre de l'exercice 2016, chapitre 65 - fonction 51 - nature 65738 - programme 21008.

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement AP ou CP
21008	2016	Organismes publics divers	65- 51- 65738	36 000 €

## **CONCLUSION**

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à la protection maternelle et infantile, la santé, l'enfance et la famille, je vous saurai gré de bien vouloir :

- fixer à 36 000 € le montant des subventions de fonctionnement allouées au titre de l'exercice 2016, soit 26 000€ au Centre hospitalier Montperrin d'Aix-en-Provence et 10 000€ au Centre hospitalier de Martigues ;
- m'autoriser à signer avec les structures bénéficiaires la convention de subvention de fonctionnement suivant le modèle de convention-type approuvé par délibération n°122 de la Commission permanente du 27 juin 2014 ;
- adopter la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL